

Service du greffe  
Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6  
Téléphone : 514-872-3770  
[commissions@ville.montreal.qc.ca](mailto:commissions@ville.montreal.qc.ca)  
[www.ville.montreal.qc.ca/commissions](http://www.ville.montreal.qc.ca/commissions)

**COMMISSION PERMANENTE SUR LA CULTURE,  
LE PATRIMOINE ET LES SPORTS**

**Consultation publique sur le projet de  
Politique de développement culturel 2017-2022**

**RECOMMANDATIONS**

**LA COMMISSION PERMANENTE SUR LA CULTURE, LE PATRIMOINE ET LES SPORTS**

remercie vivement les organismes, partenaires de la culture et citoyens qui ont participé à l'exercice de consultation publique sur le projet de Politique de développement culturel 2017-2022 de la Ville de Montréal intitulée *Savoir conjuguer la créativité et l'expérience culturelle citoyenne à l'ère du numérique*.

La Commission remercie également la direction et les conseillères en planification du Service de la culture qui ont été associées à cet exercice, pour leur disponibilité et l'appui offert tout au cours de la période d'audition des mémoires.

Au terme de ses travaux, et après analyse exhaustive de l'ensemble des propositions présentées par les quelque 80 intervenants ayant déposé une opinion dans le cadre de cette consultation, la Commission soumet les recommandations suivantes au conseil municipal :

CONSIDÉRANT que les participants à la consultation ont indiqué en très forte majorité adhérer pleinement aux orientations contenues dans le projet de Politique de développement culturel 2017-2022 proposé par la Ville de Montréal ;

CONSIDÉRANT que les participants ont reconnu la valeur des leviers qui y sont proposés afin de rallier et de propulser les forces vives du *Montréal, métropole culturelle*, dans l'intérêt des créateurs et des citoyens et de manière à considérer les accomplissements des dernières années tout en se projetant dans l'avenir, la Commission recommande à l'Administration de :

**R-1** Adopter la Politique de développement culturel 2017-2022 de la Ville de Montréal.

**R-2** Convier le Comité de pilotage *Montréal, métropole culturelle* à organiser un nouveau « Rendez-vous » en 2018, en vue de convenir du prochain plan d'action intégré pour la période visée, à l'image des deux journées de réflexions et d'échanges du « Rendez-vous novembre 2007 » tenues à la suite de l'adoption de la précédente Politique.

CONSIDÉRANT l'importance de reconnaître les progrès réalisés depuis l'adoption de la Politique culturelle de 2005 et de garantir l'ancrage et la continuité des actions proposées avec celles qui ont été mises en œuvre au cours des dix dernières années ;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer l'intelligibilité de la Politique pour en favoriser l'appropriation par les acteurs du milieu culturel, la Commission recommande à l'Administration de :

**R-3** Établir une concordance plus claire entre les objectifs et priorités évoqués dans la description des trois chantiers culturels et ceux présentés de manière plus synthétique à la fin du document.

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal appuie son action culturelle sur une interprétation large de la culture, dans une perspective de développement durable, la Commission recommande à l'Administration de :

**R-4** Présenter, en introduction, une définition de la culture qui englobe l'ensemble des champs d'action en culture de la Ville de Montréal.

CONSIDÉRANT que la consultation publique a été l'occasion pour plusieurs participants de rappeler que les enjeux associés à la diversité et à l'inclusion, au même titre que ceux associés à l'évolution numérique, sont aujourd'hui indissociables d'un développement culturel ancré dans la réalité montréalaise, la Commission recommande à l'Administration de :

**R-5** Modifier le titre de la Politique de développement culturel 2017-2022 dans sa version finale pour qu'il se lise comme suit : « Savoir conjuguer la créativité et l'expérience culturelle citoyenne à l'ère du numérique *et de la diversité* ».

**R-6** Proposer une définition élargie et dynamique de la diversité culturelle, qui met de l'avant les questions de représentativité, d'équité, d'inclusion et de métissage.

**R-7** Prendre l'engagement, d'une part, de documenter les obstacles systémiques auxquels sont confrontés les artistes dits de la diversité et, d'autre part, de fixer des cibles à atteindre afin de favoriser une représentation juste et équitable de la diversité ethnoculturelle, et ce, à tous les paliers d'intervention de la Ville de Montréal: programmation du réseau Accès culture et des bibliothèques, attribution de prix, acquisition d'œuvres d'art, composition des comités d'évaluation, programmes du Conseil des arts de Montréal, organismes et projets soutenus, etc.

**R-8** Accompagner et soutenir les créateurs sous-représentés et/ou marginalisés, en visant l'accessibilité et l'équité.

**R-9** Favoriser les rencontres et les échanges par lesquels les artistes francophones, anglophones et allophones pourraient tisser des liens et créer en s'inspirant les uns des autres.

CONSIDÉRANT les engagements pris par la Ville de Montréal en matière d'accessibilité universelle, notamment dans le Plan d'action 2015-2018 visant la mise en œuvre de la Politique municipale d'accessibilité universelle adoptée en 2011 ;

CONSIDÉRANT que la culture constitue un puissant outil d'inclusion sociale, qui doit favoriser la participation citoyenne de tous, la Commission recommande à l'Administration de :

**R-10** Intégrer les notions d'accessibilité universelle dans la planification de l'action culturelle de la Ville de Montréal.

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal s'est engagée, en 2017, dans un processus de réconciliation qui invite à revoir les relations de la Ville avec les nations autochtones ;

CONSIDÉRANT que dans cette perspective, la Ville de Montréal sera amenée à inclure un « réflexe autochtone » dans le développement de ses politiques, la Commission recommande à l'Administration de :

**R-11** Intégrer dans la Politique de développement culturel des objectifs et priorités visant spécifiquement la promotion de l'autochtonie ouverte et contemporaine ainsi que la découverte de la richesse et de la diversité des cultures et des pratiques culturelles autochtones, comme composantes essentielles de l'identité montréalaise.

## LES CHANTIERS CULTURELS

### **1- L'entrepreneuriat culturel et créatif : le soutien aux artistes et créateurs et aux industries culturelles**

CONSIDÉRANT, tel que révélé par une étude de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain réalisée en 2015, que le secteur culturel de Montréal génère près de 11 milliards de dollars en valeur ajoutée directe et indirecte dans l'économie tout en employant près de 85 000 personnes dans la grande région métropolitaine (2013), la Commission recommande à l'Administration de :

**R-12** Souligner et reconnaître davantage l'apport de certains secteurs à l'effervescence de l'écosystème culturel montréalais :

- Favoriser les modes d'expression artistique basés sur le spectacle vivant et les événements expérientiels (théâtre de création, danse, arts du cirque, arts de la marionnette, chant choral, etc.) ;
- Reconnaître la valeur stratégique du savoir dans les musées montréalais, au même titre que pour les universités et les bibliothèques, et clarifier la priorité visant à « développer un cadre de référence en muséologie » ;
- Explorer la possibilité de doter Montréal d'une politique municipale de l'architecture pour en faire un élément marquant du paysage urbain et pour développer et maintenir des critères d'excellence en aménagement urbain et en architecture ;
- Mettre en lumière le rôle des institutions d'enseignement supérieur dans la production culturelle et favoriser l'ouverture des lieux de diffusion et de production des collèges et universités montréalais aux citoyens ;
- Inscrire la culture scientifique dans les objectifs et priorités de la Politique.

**R-13** Soutenir le développement d'ateliers d'artistes sur le territoire montréalais et contribuer à leur pérennité :

- Exprimer l'engagement de la Ville de Montréal à se prévaloir des nouvelles responsabilités qui lui seront reconnues par la loi sur son statut de métropole pour étudier la possibilité de mettre en place un mécanisme de réduction des taxes foncières pour les usages « ateliers d'artistes » (ou autres usages d'intérêt collectif).
- Prendre l'engagement de favoriser les usages transitoires dans les bâtiments excédentaires en les rendant disponibles pour les ateliers d'artistes (ou autres usages d'intérêt collectif).
- Encourager le développement de projets mixtes qui combinent, au sein d'un même immeuble, ateliers et logements abordables pour les artistes.

**R-14** Référer de manière explicite dans la Politique à certains modes de financement pour les artistes et organismes culturels qui pourraient être explorés par la Ville de Montréal, notamment les outils financiers de l'économie sociale.

CONSIDÉRANT que la possibilité d'avoir accès à des contenus culturels gratuits soulève l'enjeu de la reconnaissance de la valeur du travail artistique et de sa rémunération juste et adéquate, particulièrement dans le contexte d'une plus grande accessibilité aux produits culturels par le biais des plateformes numériques, la Commission recommande à l'Administration de :

**R-15** Se doter, à titre de diffuseur, d'un « Code de bonnes pratiques » reflétant des engagements clairs et exemplaires envers les artistes et créateurs, entre autres en ce qui a trait aux droits d'auteurs et aux droits de rétribution.

CONSIDÉRANT l'effet structurant de l'action du Conseil des arts de Montréal, qui agit comme un levier et un gage de qualité pour l'obtention de financement d'autres sources, publiques et privées, la Commission recommande à l'Administration de :

**R-16** S'engager explicitement à poursuivre son effort d'augmentation annuelle de sa contribution financière au budget du Conseil des arts de Montréal.

CONSIDÉRANT que Montréal est reconnue internationalement comme une grande ville de festivals et d'événements ;

CONSIDÉRANT que les événements majeurs ont des retombées culturelles, économiques et professionnelles importantes pour la métropole, la Commission recommande à l'Administration de :

- R-17** Assurer une meilleure prévisibilité du financement des festivals et événements et favoriser des ententes pluriannuelles.
- R-18** S'engager à étudier, en concertation avec le milieu, l'opportunité d'adopter des mesures ou des stratégies favorisant la diversification des sources de revenus des grands festivals et événements.
- R-19** Favoriser la collaboration entre le Service de la culture et la Direction de l'urbanisme en vue de trouver des solutions aux nouveaux problèmes techniques auxquels font face les festivals et événements en matière d'accès aux espaces de production nécessaires à la réalisation de leurs activités.

CONSIDÉRANT le besoin immédiat et bien documenté d'augmenter la capacité en espaces de conservation adéquats pour les collections des musées montréalais, la Commission recommande à l'Administration de :

- R-20** En collaboration avec la Société des musées de Montréal, élaborer un plan d'action visant une bonification des espaces et des services offerts par le Centre des collections muséales, afin de mieux répondre aux besoins en conservation des musées montréalais.
- R-21** En concertation avec les acteurs du milieu muséal montréalais, développer des initiatives et des mécanismes afin de mieux soutenir la diffusion des patrimoines culturels matériels et immatériels.

CONSIDÉRANT l'importance du design graphique dans la vie quotidienne des Montréalais et le rôle que jouent les designers graphiques dans la révolution numérique dont la métropole est le terrain privilégié, la Commission recommande à l'Administration de :

- R-22** S'engager à encourager davantage l'amélioration de la qualité du design graphique et de l'impact visuel d'événements qui se déroulent dans l'espace public (affichage de commanditaires, signalétique, stands et comptoirs de vente, terrasses temporaires, etc.).

CONSIDÉRANT l'importance de contribuer à la découvrabilité des œuvres des créateurs montréalais et à leur accès à de nouveaux marchés, la Commission recommande à l'Administration de :

- R-23** Favoriser l'intégration d'un volet culturel dans les représentations commerciales et politiques de la Ville de Montréal auprès de partenaires internationaux, ici et à l'étranger.

CONSIDÉRANT la contribution du secteur culturel à l'attractivité de Montréal auprès des touristes ainsi qu'au rayonnement de la métropole à l'étranger, la Commission recommande à l'Administration de :

- R-24** S'engager à promouvoir davantage les attraits, les festivals et événements montréalais auprès des visiteurs québécois, et ce, tout au long de l'année.
- R-25** Faire en sorte que des événements locaux profitent du tourisme culturel engendré par les événements métropolitains.
- R-26** Encourager le développement de nouveaux produits culturels à portée touristique.
- R-27** Inclure la gastronomie dans la portée de l'action culturelle de la Ville, et reconnaître ce secteur d'activité comme véritable industrie culturelle et créative, participant au rayonnement et à l'image de marque de Montréal à l'échelle internationale.

## **2- Montréal, ville intelligente et numérique**

CONSIDÉRANT que les participants à la consultation ont reconnu l'importance que la Politique de développement culturel prenne acte de l'évolution numérique et qu'elle soit adaptée aux nouveaux défis que cette évolution pose pour la production, la diffusion et la participation culturelles, la Commission recommande à l'Administration de :

- R-28** Arrimer les objectifs et les engagements de la Politique de développement culturel à la Stratégie *Montréal, ville intelligente et numérique* et y référer explicitement.
- R-29** S'assurer que les initiatives de la Ville de Montréal visant l'amélioration de l'environnement numérique et technologique et le soutien à la créativité numérique favorisent les rencontres citoyennes ainsi que la fréquentation des activités et des lieux artistiques et culturels, conformément au principe du *high tech / high touch* cité en début de Politique.

## **3- La citoyenneté culturelle et le vivre ensemble**

CONSIDÉRANT la pertinence de poursuivre l'aménagement responsable et dynamique des quartiers culturels en valorisant la citoyenneté culturelle des Montréalais sur l'ensemble du territoire de la ville, la Commission recommande à l'Administration de :

- R-30** Reconnaître les dynamiques et les défis des populations locales et valoriser les initiatives en place dans le développement des quartiers culturels.
- R-31** Amener les arrondissements à se doter de plans d'action en développement culturel et les soutenir dans leur mise en œuvre.
- R-32** Prendre l'engagement de reconnaître et de soutenir :
  - L'action culturelle des sociétés de développement commercial (SDC) ;
  - Les associations et tables de concertation culturelle locales ;
  - Les organismes sociocommunitaires engagés dans l'animation artistique et culturelle des milieux de vie ;
  - Les lieux de diffusion indépendants (librairies de quartier, scènes musicales alternatives, cafés et restaurants, etc.), véritables acteurs des quartiers culturels ;
  - Le développement de cinémas de quartiers, en respectant le principe de desserte, ces lieux pouvant agir comme des noyaux villageois urbains et contribuer à la vitalité économique d'un secteur.
- R-33** Faciliter l'occupation du domaine public et l'installation de mobilier adapté à l'animation culturelle dans les quartiers.
- R-34** Faciliter l'occupation hors saison du Quartier des spectacles par le biais d'un appel de projets destiné aux organismes culturels et artistes locaux en vue d'animer cet espace tout au long de l'année et de participer à la découvrabilité des œuvres de ces artistes.
- R-35** Accorder un soutien plus constant et consistant :
  - Aux sociétés d'histoire et aux organismes en patrimoine qui mettent en valeur les quartiers montréalais, y compris ceux qui se consacrent au patrimoine immatériel ou « vivant ».
  - Aux librairies indépendantes, par le biais d'ententes avec les bibliothèques favorisant un approvisionnement local.
- R-36** Démocratiser la création en favorisant l'offre de services de proximité dans les arrondissements montréalais excentrés, en encourageant la mobilité culturelle des citoyens et en investissant dans le pouvoir d'attraction des quartiers culturels de ces arrondissements.

**R-37** Procéder à une mise à jour des indicateurs du *Diagnostic des bibliothèques publiques de l'île de Montréal* publié en 2005 et diffuser largement les statistiques témoignant des résultats probants du Plan de consolidation des bibliothèques qui visait le rattrapage et la mise à niveau des bibliothèques montréalaises.

CONSIDÉRANT que, dans un contexte d'offre culturelle foisonnante et de plateformes de diffusion désormais éclatées, il apparaît primordial d'agir sur la « demande » culturelle et de cultiver de nouveaux publics, la Commission recommande à l'Administration de :

**R-38** Encourager le développement d'une citoyenneté culturelle chez les jeunes en facilitant, en collaboration avec les directions d'écoles, la fréquentation des lieux culturels par les élèves.

**R-39** Mieux faire connaître l'offre culturelle des équipements municipaux et autres lieux de diffusion montréalais auprès de la communauté anglophone et des communautés allophones, notamment en collaborant avec les associations qui les représentent.

**R-40** Généraliser le programme des agents de liaison dans les bibliothèques qui proposent une offre de service orientée spécifiquement vers les nouveaux arrivants et vers les citoyens socio-économiquement défavorisés, dans une perspective d'inclusion.

CONSIDÉRANT que les loisirs culturels et la pratique artistique amateur sont des vecteurs de cohésion sociale et d'émancipation citoyenne, tout en représentant des moyens d'expressions artistiques réels, la Commission recommande à l'Administration de :

**R-41** Soutenir davantage la pratique artistique amateur, en collaboration avec les arrondissements.

\*\*\*

**Les 41 recommandations, sur proposition de Mme Christine Gosselin, appuyée par M. Giovanni Rapanà, ont été adoptées à l'unanimité lors de l'assemblée publique du 4 mai 2017.**